

DU CÂBLAGE RÉSIDENTIEL D'UN LOGEMENT

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

En 2016 et 2017 les cadres législatifs et normatifs qui régissaient les réseaux de communications électroniques dans le résidentiel se sont vus modifiés.

Ainsi la distribution des services dans le logement par un câblage unique sur paires torsadées écrantées et connecteurs RJ45 doit désormais permettre l'accès au téléphone, aux services de communication audiovisuelle (terrestre, satellite et réseaux câblés) et aux données numériques (réseau Ethernet avec un débit minima de 1Gbit/s).

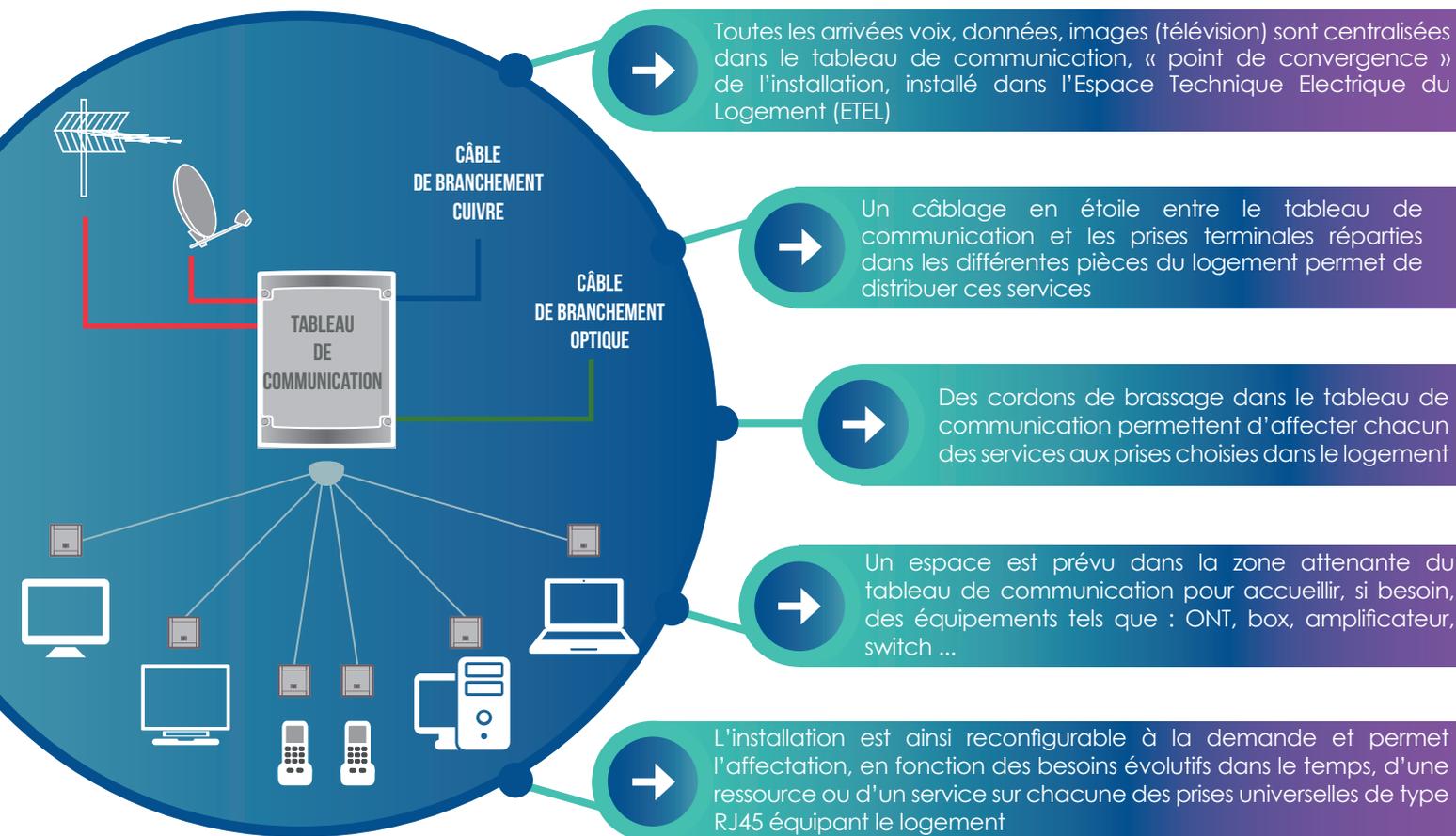
Cette évolution offre une garantie d'harmonisation des installations, plus de confort aux usagers et une évolutivité des logements, tout en maîtrisant au maximum les coûts d'infrastructures.

Afin de faciliter la compréhension et l'adoption de ce nouveau cadre législatif et réglementaire, **les industriels membres d'IGNES, (les Industries du Génie Numérique, Énergétique et Sécuritaire) et du SYCABEL (Syndicat professionnel des fabricants de fils et de câbles électriques et de communication)** se sont mobilisés pour réaliser ce démonstrateur.

CE DÉMONSTRATEUR MET EN ÉVIDENCE L'ASPECT FONCTIONNEL DU CONCEPT DE CÂBLAGE RÉSIDENTIEL QUI PERMET DE RÉPONDRE AUX NOUVELLES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

CONVERGENCE VERS UN RÉSEAU UNIQUE DE COMMUNICATION

Le câblage résidentiel a pour fonction la distribution, dans les différentes pièces du logement, de l'ensemble des services téléphone, données numériques et audiovisuels.



CE DÉMONSTRATEUR MONTRE QUE, QUELS QUE SOIENT LES MODES DE RÉCEPTION DE TÉLÉVISION, INTERNET ET TÉLÉPHONE, LE CÂBLAGE RÉSIDENTIEL PERMET DE RÉPONDRE À TOUS LES BESOINS.